

SAINTE-GENEVIÈVE

Les impôts locaux vont augmenter

Le vote des taux des impôts locaux a nourri de vifs échanges durant le conseil municipal du 10 avril. Et ce, après la proposition du maire de les augmenter.

Après avoir rappelé que le budget prévoyait des dépenses pour un montant 1 498 760 euros alors que les recettes ne se montaient qu'à 1 467 262 euros, le maire Jacqueline Vanbersel a estimé «en conséquence, (qu')il y a lieu de modifier les taux d'imposition votés en 2014 pour obtenir des recettes fiscales supplémentaires, cette hausse est donc de 2 %». Une question débattue en commission des finances a souligné l'élue.

Les nouveaux taux sont donc : 17,27 % pour la taxe locale d'habitation, 33,21 pour la taxe sur les propriétés bâties et 83,41 % pour les non bâties. Et le maire de préciser que la loi de finance a revalorisé de 0,9 % les bases de calcul de ces mêmes taxes.

La proposition a été adoptée à la majorité moins cinq voix auxquelles, Jacqueline Vanbersel a aussi rappelé la diminution constante des dotations de l'état (11 milliards d'euros au plan national) et l'augmentation constante des demandes des Génomévains en ce qui concerne l'aménagement de la commune. «On ne peut à la fois demander des infrastructures et ne pas faire l'effort pour y parvenir. Nous sommes donc obligés d'anticiper quelque



La question des taux d'imposition a mis de l'ambiance autour de la salle du conseil.

peu».

Des arguments qui n'ont pas convaincu notamment le conseiller d'opposition Thierry Remond. Pour lui, la variation des bases représente à elle seule 6,7 % pour la taxe d'habitation, 5,4 % pour les propriétés bâties et pratiquement 0 % pour les non bâties. Et donc grâce à cette variation des bases, sans augmentation des taux, la commune aurait vu ses recettes augmenter de 79 500 euros, soit environ 30 000 euros de moins que les prévisions budgétaires. «Les Génomévains auraient sans doute

«Nous avons fait des économies qui nous ont évité de faire des emprunts»

apprécié.

«On ne peut pas d'un côté défiler avec des banderoles, et des revendications «nous voulons une cantine», «nous voulons une école», «de la voirie»... donc faire plaisir à tout le monde sans augmenter les taxes alors que l'on nous retire des moyens du côté de l'État», a rétorqué le maire. Et de citer l'exemple de l'ILEP (qui assure

le périscolaire pour les nouveaux rythmes scolaires) «qui va nous coûter 70 000 euros de plus cette année». «Nous avons fait des économies qui nous ont évité de faire des emprunts nous n'avons pas à rougir de notre gestion, je n'ai pas d'états d'âme...», a ajouté l'élue.

«Nous aurions aimé vous entendre faire des propositions en commission des finances, ou vous êtes resté totalement silencieux», a ironisé pour sa part le conseiller municipal Pierre Hautot. Reste la conséquence concrète de la mesure sur le budget des Génomévains.

Alain Bouillette quitte le conseil

Juste avant le lever de séance, Alain Bouillette, le chef de file du groupe d'opposition «Un nouvel avenir pour Sainte-Geneviève», a demandé à prendre la parole pour faire une déclaration : «Mon attachement, mon enracinement à ce village a rendu ma décision très difficile. Je ne peux pas cautionner une vision spontanée à très court terme des projets de Sainte Geneviève, entre autres : l'éducation, la jeunesse, l'activité économique. Je ne peux pas accepter l'augmentation des taxes locales sans réduction des dépenses...», a ainsi déclaré l'élue avant de critiquer «l'esprit partisan» de Jacqueline Vanbersel et de son «despotisme vieillissant». Tout ça pour conclure par un : «Madame le maire j'ai le regret, n'ignorant pas qu'un grand nombre parmi vous allez vous réjouir, voire sabler le champagne, de vous remettre ma démission du conseil municipal de Sainte Geneviève». Des paroles saluées par un tonnerre d'applaudissements, tant du côté des autres conseillers municipaux que du public. «Je reste calme, a répondu Madame la maire. J'ai vingt ans derrière moi avec preuve de mon efficacité, avec mes élus quels qu'ils soient. Je n'ai vraiment pas de leçon à recevoir». Et l'élue de dénoncer à son tour «beaucoup de mauvaise foi dans ces propos» avant de lancer une dernière pique : «Vous n'avez pas tenu les bureaux de vote alors que c'est une obligation pour un élu. Il existe un texte de loi, qui prévoit l'exclusion du conseil municipal dans ce cas, avec empêchement de réélection pour une durée d'un an. J'avais envisagé cette solution, ceci dit j'accepte votre démission».

